

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.6/L.367
10 novembre 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dixième session
SIXIEME COMMISSION
Point 51 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA RECTIFICATION DES VOTES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ET DANS SES COMMISSIONS : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Brésil, Inde et Syrie : projet de résolution

L'Assemblée générale

1. Félicite le Secrétaire général du rapport (A/2977) qu'il lui a présenté à sa dixième session;
2. Prend acte de ce rapport et appelle l'attention des Etats Membres sur les conclusions qu'il contient;
3. Décide de ne prendre aucune autre mesure pour le moment.
